



COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRINCIPAL.....	4
Préambule.....	4
Section de fonctionnement	4
1) Les dépenses de fonctionnement.....	4
1.1. Opérations réelles	4
1.2. Opérations d'ordre.....	5
2) Les recettes de fonctionnement	5
2.1. Opérations réelles	5
2.2. Opérations d'ordre.....	7
3) Résultats de la section de fonctionnement.....	7
Section d'investissement	7
1) Les dépenses d'investissement.....	7
1.1. Opérations réelles	7
1.2. Opérations d'ordre.....	8
2) Les recettes d'investissement	8
2.1. Opérations réelles	8
2.2. Opérations d'ordre.....	8
3) Résultat de la section d'investissement.....	9
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	10
Section de fonctionnement	10
1) Les dépenses de fonctionnement.....	10
1.1. Opérations réelles	10
1.2. Opérations d'ordre.....	10
2) Les recettes de fonctionnement	10
2.1. Opérations réelles	10
Section d'investissement	10
1) Les dépenses d'investissement.....	10
1.1. Opérations réelles	10
2) Les recettes d'investissement	11
2.1. Opérations réelles	11
2.1. Opérations d'ordre.....	11
Résultats du budget annexe assainissement.....	11
BUDGET ANNEXE ZA COTE RAVOIRE	12
Section de fonctionnement	12
1) Les dépenses de fonctionnement.....	12
2) Les recettes de fonctionnement	12
Section d'investissement	12
1) Les dépenses d'investissement.....	12
2) Les recettes d'investissement	12
Résultats du budget annexe ZA Côte Ravoire.....	12

BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER 12

 Section de fonctionnement 12

 1) Les recettes de fonctionnement 12

 Résultats du budget annexe ZH Colombier 12

RATIO COMMUNE/STRATE 13

Préambule

L'année financière 2016 a été marquée par :

- Un montant constaté au compte administratif pour les dépenses réelles de fonctionnement de 4 195 372,55 €, Le ratio correspondant pour notre commune des dépenses réelles de fonctionnement par habitant est en conséquence de **1 103,75 €**, à comparer avec la moyenne nationale de la strate qui est de **859,00 €**,
- Un montant de 5 006 529,05 en recettes réelles de fonctionnement ; le ratio par habitant est donc de **1 317,16 €** contre **1 033,00 €** pour la moyenne nationale de la strate, L'endettement communal s'élève au 31 décembre 2016 à 6 033 974,53 €, soit **1 587,47 €** par habitant, pour une moyenne de la strate de **847,00 €**,
- La principale réalisation de l'année 2016 concernant les travaux destinés à finir les aménagements du bâtiment de la ferme Rey (médiathèque et espaces associatifs) pour environ d'un montant total de 600 000 €. Il a également été consacré environ 380 000 € **au titre de l'entretien** général du patrimoine

Section de fonctionnement1) Les dépenses de fonctionnement**1.1. Opérations réelles**

- Chapitre 011 : Charges générales

Concernant les charges générales, il faut noter qu'une partie de l'augmentation globale du chapitre est lié à la mise en fonction du bâtiment de la ferme Rey. Au regard de l'année 2015, le fonctionnement concernant cet équipement entraîne une augmentation de 33 500 € supplémentaires.

les dépenses à caractère général sont de **1 418 733,92 €**.

Ce chapitre augmente d'**environ 246 867,53 € par rapport à 2015 (+20%)** et résulte d'évolutions différenciées suivant les lignes budgétaires concernées détaillées ci-dessous.

- articles 6042/60623 : **ces articles augmentent en progression par rapport à l'exercice 2015 d'environ 12 000 € en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de repas dans les cantines scolaires**
- articles 60628/60631/60632 : ces articles qui fonctionnent ensembles sont en augmentation de + **26 600 € par rapport à l'exécution 2015 et en dépassement de 23 000 € par rapport aux prévisions 2016**. Cette augmentation s'explique en partie par l'acquisition d'équipements spécifiques au camping (mobile-home) pour 3 600 €, l'acquisition de barillets électroniques et de cylindres pour 3 700 €, de linge pour le camping pour 1 000 €. **L'augmentation de ces articles est également liée à l'ouverture de la médiathèque pour environ 5 400 €**
- article 611 : le dépassement de cet article est dû à la participation de la commune au titre du Critérium du Dauphiné (10 000 €)
- article 6135 : outre la location de deux photocopieurs supplémentaires (médiathèque et bâtiment administratif) pour environ 2 000 €, **les ramassages** de végétaux et la location des bennes nécessaires ont augmentés de 900 €.
- article 614 : **l'augmentation** de cet article est dû à la prise en compte des frais de copropriété du Confluent (931,20 €)
- article 61521 : **enregistrement dans ce compte de l'entretien du stade (terrain naturel et synthétique) qui était auparavant enregistré à l'article 6156** (sauf facture 2015).
- article 615221 : **cet article est issu de la nouvelle prise en compte des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien du patrimoine communal dans le FCTVA (l'inscription initiale a été faite à l'article 615228)**. En termes de travaux, le compte enregistre un certain nombre d'imprévus : remplacement de l'armoire électrique de l'ascenseur de l'école primaire (4 658,34 €), le dépannage d'éclairage public (2 372,33 €), le remplacement d'un volet au gymnase de la Seytaz (1 640,10 €).

- article 6182 : **l'écart entre la prévision et les inscriptions réelles provient d'achat d'unités de publication (nationale et européenne) pour le marché de fourniture de repas scolaires (1 620,00 €).** Par ailleurs **l'ouverture de la médiathèque entraîne une augmentation d'environ 600 €.**
 - article 6226 : **l'écart entre la prévision et la réalisation de cet article s'explique par la réalisation des actes administratifs en lieu et place d'acte notariés dans le cadre d'opération d'alignement.**
 - article 6232 : cet article constate les locations de chapiteaux pour les marchés de Noël 2015 et 2016 (3 000,00 €) ainsi **qu'une partie des frais relatifs à l'inauguration de la médiathèque (1 170,00 €).**
 - article 6262 : le dépassement de crédit provient de **l'intégration du fonctionnement de la médiathèque pour 5 200 €** environ (téléphonie et accès internet).
- Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 2 057 814,61 € (+ 6,69% soit + 128 991,19 € par rapport au compte administratif 2015),

Cette évolution se détaille principalement par :

- **la création d'un poste supplémentaire à la médiathèque (31 270 € environ)**
- **l'emploi d'avenir (22 240 € environ compensé par l'aide de l'état à hauteur de 14 300 €)**
- une progression de + 6,09 % de la rémunération des cadres C de la commune expliqué essentiellement pas **les décisions du gouvernement (revalorisation du point d'indice) et marginalement par l'effet « Glissement-Vieillesse-Technicité »**, soit un surcoût global de 42 500 € (dont environ 7 500 € supplémentaire au titre des **primes de fin d'année**)
- **une augmentation de l'ensemble du traitement indemnitaire issu de l'application du régime indemnitaire variable décidé en 2015 et applicable en 2016.** La politique salariale mise en place entraîne un surcoût de 25 559,35 €
- les rémunérations des agents recenseurs pour environ 7 500 €
- **l'adhésion de la commune au CNAS 13 654,41**

Les absences des agents en arrêt maladie sont en partie couvertes dans le cadre du contrat d'assurance du personnel de la collectivité, Le total des remboursements perçus à ce titre en 2016 a été de 41 991,51 €.

On peut ajouter que les cotisations aux organismes de sécurité sociale (12,91 % du total du chapitre 012) et aux caisses de retraite (12,44 % du total du chapitre 012) connaissent une augmentation de 15 000 € environ.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent en 2015 la somme de 533 684,80 €.

Les postes les plus importants sont celui des subventions versées aux associations et autres organismes de droit privé (193 990,00 € soit 36,35 % du chapitre) et la contribution au SIDS (146 237,16 € soit 27,40 %).

En ce qui concerne les subventions versées aux associations, il faut noter que cet article inclut des versements aux coopératives scolaires des 3 écoles (41 430,00 €), au comité des fêtes (43 000,00 €) et à l'opération de rénovation de façades (18 178,00 €).

Egalement, sous ce chapitre est comptabilisé, la contribution de la commune au foyer logement et au CCAS (102 000,00 €).

Ce chapitre intègre également les indemnités, formations et cotisations retraite des élus (78 827,65 €), mais aussi le coût des dérogations scolaires qui a été de 5 102,41 € (SI La Chapelle Blanche, Presle, SIVU Le Castelet).

- Chapitre 66 : Charges financières

Les charges financières sont de 184 686,22 € et sont en diminution de 18 509,97 € par rapport à 2015.

1.2. Opérations d'ordre

- Chapitre 042 : Opérations d'ordres de section à section

L'essentiel de ce chapitre est consacré aux **amortissements des immobilisations pour un montant total de 330 997,32 €**, le reste étant relatif aux opérations **de cession et de sortie d'inventaire.**

2) Les recettes de fonctionnement

2.1. Opérations réelles

- Chapitre 013 : Atténuation de charges

Ce chapitre constate les remboursements des indemnités journalières versées au titre des arrêts des agents par la CPAM **et l'assurance statutaire** soit un montant globale de 36 491,71 €.

Il est également inscrit un montant de 5 499,80 € **pour participation à l'emploi d'avenir (erreur d'imputation)**.

- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre inclus les redevances de toute nature ainsi que les concessions accordées en contrepartie d'une rémunération. Au global ce chapitre s'élève à 347 592,95 € (- 2,61% de 2014 à 2016)

Sous cet intitulé sont regroupées les recettes encaissées au titre du fonctionnement des services municipaux, avec pour les plus importantes :

- la restauration scolaire (130 149,34 €, 123 287,26 en 2015)
- les garderies périscolaires (33 840,82 €, 30 538,49 € en 2015)
- les **nouvelles activités pédagogiques (15 717,43 €, 16 715,16 € en 2015)**
- les entrées à la piscine (31 582,08 €, 32 605,00 € en 2015)
- les recette du camping (72 444,80 €, 52 086,36 € en 2015)

On constate également les recettes du snack de la piscine (8 244,90 €) **ainsi que la facturation de l'électricité aux commerçants du marché (3 448,80 €) et les redevances dues au titre des concessions du cimetière (3 081,00 €)**.

- Chapitre 73 : Impôts et taxes

La totalité de ce chapitre représente la somme de 3 349 747,41 € (- 1,05 % de 2015 à 2016).

Le poste principal du chapitre est le produit des impositions locales qui représente, avec 1 396 129,00 €, **près de 41,68 %** du chapitre. Ce poste diminue eu égard aux rôles supplémentaires (impositions supplémentaires émises pour les années antérieures) et rôles complémentaires (impositions supplémentaires de l'année en cours). Les recettes issues des rôles supplémentaires de CFE ou TP ont vocation à disparaître puisque la commune ne perçoit plus les produits de **CFE depuis la création la CC Cœur de Savoie**.

S'ajoutent à ce produit, la compensation versée par la communauté **de communes de Cœur de Savoie (1 020 371,00 €) en baisse par rapport à 2015 en raison du transfert de l'entretien des voiries de la zone de Pré Viboud**. Après ces postes, le chapitre constate le versement du fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) pour un montant de 874 419,00 €.

On retrouve également dans ce chapitre les droits de places du marché et de la vogue (15 858,70 €) **ainsi que le produit de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE - 35 028,23 €)**.

- Chapitre 74 : Dotations et participations

Le montant total de ce chapitre s'élève à 1 057 156,58 € (- 118 650,36 soit - 10,09 % entre 2015 et 2016)

Cette diminution est principalement expliquée par la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement passant de 189 860,00 € **en 2015 à 100 535,00 € en 2016**.

Ce chapitre inclut principalement :

- la dotation de solidarité rurale, s'est élevée à 45 841,00 € **en 2016 (41 734,00 € en 2015)**
- les participations des communes au fonctionnement des services périscolaires pour un montant de 106 608,19 € (82 985,75 € **en 2015) et qui est en augmentation proportionnel des enfants fréquentant le service**
- la compensation pour perte de base (184 942,00 €) **dont c'est la dernière année de versement**
- la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour un montant de 459 777,00 €

Ce chapitre constate également les subventions reçues au titre de la MSAP de la Région et du Département (27 500,00 €), les fonds de concours reçus de la communauté de communes (27 000,00 €), les compensations pour les exonérations de droit communs sur les taxes foncières (33 580,00 €) **ainsi que les participations de l'État pour le recensement général de la population (7 429,00 €) et la réforme des rythmes scolaires (26 216,67 €)**.

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Le montant total de ce chapitre s'élève à 149 708,06 € (153 047,57 € en 2015)

Le produit perçu pour la location d'immeubles s'est élevé à 118 240,61 €, **alors qu'il avait été de 126 788,03 € en 2015**. La diminution de 8 500 € **environ provient essentiellement** de la diminution du nombre de locations **au centre d'animation, la salle du bas n'étant plus louée**.

Par ailleurs, ce chapitre constate également les refacturations diverses (photocopies, ménages ou prestation effectués pour le compte de tiers) ainsi que les décomptes de charges liés au immeubles loués.

- Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre les produit exceptionnels 57 178,51 €. Il peut donc varier de manière très importante d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne l'année 2016, l'essentiel de ce chapitre constate les pénalités appliquées aux entreprises dans le cadre de la construction de la médiathèque (90 %).

2.2. Opérations d'ordre

- Chapitre 042 : Opérations d'ordres de section à section

Ce chapitre constate une recette reçue de la section d'investissement pour amortissement de subvention d'équipement (400,00 €).

3) Résultats de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 4 530 629,87 € (+ 9,40 % par rapport à l'exercice 2015), Quant aux recettes de fonctionnement, elles se sont élevées à 5 007 529,05 € (- 1,82 % par rapport à 2015) Le résultat d'exploitation positif de l'exercice 2015 a atteint 476 299,18 € (le résultat de l'exercice 2015 était de 1 165 846,49 €),

Section d'investissement

1) **Les dépenses d'investissement**

La section d'investissement dans son ensemble, toutes opérations confondues s'élève à 1 798 207,08 €

1.1. Opérations réelles

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes

Le chapitre au total s'élève à 638 173,65 € (

Le remboursement en capital des emprunts a été en 2016 de 635 705,25 €, soit + 128 178,75 € par rapport à 2015.

Le tableau ci-dessous expose l'évolution de l'annuité de la dette de 2013 à 2015

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2013	851 810,25 €	251 345,51 €	600 464,74 €	5 868 092,84 €
2014	854 500,01 €	237 844,73 €	616 655,28 €	5 667 628,10 €
2015	802 391,80 €	241 494,72 €	560 897,08 €	6 433 672,82 €
2016	916 885,08 €	225 583,87 €	691 301,21 €	6 572 775,74 €

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Ce chapitre présente une réalisation globale de 33 811,84 €

Les versements des acomptes versés au titre de la révision du PLU soit 26 430,48 € constituent l'essentiel de ce chapitre, S'y ajoute la migration du logiciel « Gestion Relations Citoyen » pour l'état civil et la réalisation du site Internet du camping (4 937,20 €).

- Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Ce chapitre présente un montant de dépenses à hauteur de 383 105,78 €.

Parmi les dépenses les plus importantes on retrouve :

- La réfection des cours de tennis : 24 240,24 € (art. 2128)

- La construction d'un columbarium : 12 592,80 (art. 21316)
- Des travaux à l'école élémentaire avec notamment changement de porte et réseau pour les vidéoprojecteurs pour 29 702,27 €, le remplacement de sols à l'école des Grillons pour 10 346,40 € et l'installation de vidéo surveillance sur le bâtiment de la médiathèque pour 8 440,80 € (art. 2135)
- Les installations de voiries (art. qui ont principalement concernées les cheminements du camping (20 103,14 €), la mise en place de boîtes de branchement (7 376,94 €), le réseau d'éclairage public (5 696,40 €)
- La mise en place de matériel informatique (art. 2183) dans l'école élémentaire notamment des vidéoprojecteurs (41 608,25 €) et un serveur en mairie (18 502,28 €)
- L'acquisition de documents pour la médiathèque (39 377,73 €), l'équipement en matériel de la salle de répétition dans la ferme Rey (21 676,25 €) et de jeux pour le camping (15 189,33 €) (art. 2188)

- Opérations d'équipement

Les opérations d'équipement représentent 725 472,56 € au sein des dépenses d'investissement pour l'exercice 2015.

Elles ont principalement concerné :

- L'achèvement des travaux pour la réhabilitation de la ferme Rey (médiathèque et EPN – opération 368, MSAP, salle de répétition et studio – opération 370) pour un montant de 208 436,13 €, l'équipement matériel et mobilier de la médiathèque (y compris logiciels) pour un montant de 334 246,74 € ainsi que l'équipement mobilier et matériel du studio, de l'EPN, de la MSAP et de la salle de répétition pour 32 992,91 €.
- L'achèvement des travaux des aménagements des extérieurs de la ferme Rey pour 25 490,80 € (opération 371)
- Le démarrage des travaux pour la mise en place d'équipements touristiques sur la base de loisir pour 70 438,68 € (opération 373)

1.2. Opérations d'ordre

Les opérations d'ordres restent très limitées et ont principalement constaté la sortie d'inventaire de la parcelle sur laquelle l'EHPAD a été construit pour un montant de 10 067,25 € (chapitre 041 opération patrimoniale).

On retrouve également le pendant de la recette de fonctionnement pour un montant de 400,00 € (chapitre 040 opération d'ordres de section à section)

2) Les recettes d'investissement

2.1. Opérations réelles

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves

Au sein de ce chapitre sont enregistrées les dotations suivantes :

- la Taxe d'aménagement (article 10226) : 68 829,03 €
- le Fonds de Compensation de la TVA— FCTVA (article 10222) : 338 272,29 € (le FCTVA perçu en 2016 correspond aux dépenses mandatées au cours de l'année 2014)
- l'affectation du résultat d'exploitation 2013 (article 1068) : 746 827,62 €

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues

Le montant total des subventions d'investissement perçu au titre de l'année 2016 s'élève à 205 077,64 € et se sont réparties principalement entre :

- L'équipement mobilier et informatique de la médiathèque : Assemblée des Pays de Savoie (45 000,00 €), réserve parlementaire de Madame SANTAIS (2 000,00 €), de la Région (7 305,00 €)
- L'aménagement du camping : Département (27 000,00 €) et de la Région (33 312,64 €)
- L'aménagement de la salle de répétition et du studio de la ferme Rey : Département (42 200,00 €)
- L'aménagement des extérieurs de la ferme Rey (20 790,00 €)
- Les amendes de police pour la mise aux normes de sécurité du carrefour des Rubattes : Département (20 906,

2.2. Opérations d'ordre

- Chapitre 040 : Opérations d'ordres de section à section

Y sont principalement constatées la contre écriture de la dépense de fonctionnement relative aux amortissements soit 330 997,32 €.

- Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Sur ce chapitre ont été essentiellement constatées les sorties d'inventaire du terrain de l'EHPAD et le terrain rétrocédé à la communauté de communes pour l'accès à Côte Ravoire par la zone du Héron soit un montant de 10 067,25 €.

3) **Résultat de la section d'investissement**

Le résultat d'investissement au titre de l'exercice 2016 présente un déficit de - 67 583,59 €

Après prise en compte du résultat antérieur d'investissement de - 96 822,62 €, on constate un besoin de financement de - 164 406,21 €

Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

1.1. Opérations réelles

- Chapitre 011 : Charges générales

Les dépenses liquidées dans ce chapitre sont une partie des moyens généraux affectés par le budget principal au titre du budget annexe (2 000,00 €).

- Chapitre 012 : Charges de personnels

De même que pour le chapitre 011, il s'agit de moyens en personnel affectés par le principal au titre du budget annexe (8 000,00 €).

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

L'essentiel de ce chapitre est la contribution de la commune au SABRE (109 451,51 €).

Ce chapitre constate également les créances admises en non-valeur et les créances éteintes (10 392,31 €).

- Chapitre 66 : Charges financières

Les intérêts des emprunts constituent la majeure partie de ce chapitre (25 496,22 €).

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

La seule dépense de ce chapitre est relative aux titres annulés sur exercices antérieurs (545,04 €)

- Chapitre 014 : Atténuation de charges

La somme inscrite dans ce chapitre est la somme collectée par la commune au titre de la redevance pour modernisation des réseaux et reversée à l'Agence de l'Eau.

1.2. Opérations d'ordre

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre de section à section

La seule opération d'ordre de la section de fonctionnement en dépense est l'amortissement des immobilisations liées au budget pour un montant de 53 992,18 € (chapitre 042 – article 6811)

2) Les recettes de fonctionnement

2.1. Opérations réelles

- Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Dans ce chapitre on constate au titre de l'exercice 2016 :

- article 704 : participation pour l'assainissement collectif (21 600,00 €)
- article 70611 : redevance assainissement versée par les bénéficiaires du services (217 770,40 €)
- article 706121 : redevance pour modernisation des réseau collectée auprès des bénéficiaires du service d'assainissement (25 557,58 €)

Section d'investissement

1) **Les dépenses d'investissement**

1.1. Opérations réelles

Les opérations réelles des dépenses d'investissement ont concerné :

- Le règlement du capital des emprunts pour un montant de 55 595,96 € (chapitre 16 – article 1641)

- L'opération 109 (mise en séparatif des réseaux d'assainissement) pour un montant de 1 160,64 € de publications légales et 4 320,00 € de frais de maîtrise d'œuvre.

2) Les recettes d'investissement

2.1. Opérations réelles

Les recettes réelles de la section d'investissement sont relatives au versement du FCTVA (9 221,52 €) et le versement d'une subvention de l'Agence de l'Eau (8 142,00 €) pour participer aux travaux effectués sur le secteur de la rue des Fériques.

2.1. Opérations d'ordre

La seule opération d'ordre est le pendant en recette d'investissement de la dépense de fonctionnement émise au titre de l'amortissement des immobilisations pour un montant de 53 992,18 € (chapitre 040)

Résultats du budget annexe assainissement

Le résultat constaté au titre de la section d'investissement pour l'exercice 2016 est excédentaire de 28 734,66 €.
Après prise en compte du résultat antérieur de fonctionnement de + 174 745,56 €, **on constate un excédent global de 203 480,22 €.**

Le résultat constaté au titre de la section d'investissement pour l'exercice 2016 est excédentaire de 10 549,10 €.
Après prise en compte du résultat antérieur d'investissement de + 22 559,59 €, **on constate un excédent global de 33 108,69 €.**

BUDGET ANNEXE ZA COTE RAVOIRE

Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont concerné une opération réelles relative à une annulation de crédit de TVA pour un montant de 1 030,40 € (chapitre 67 – article 678) et une opération d'ordre de section à section pour la constatation de stock de terrain initial pour un montant de 46 387,50 € (chapitre 042 – article 71355).

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont très largement concerné une opération d'ordre de section à section et relative à la constatation du stock de terrain final pour un montant de 47 417,22 € (chapitre 042 – article 71355)

Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné une opération d'ordre de section à section et relative à la constatation du stock de terrain final pour un montant de 47 417,22 € (chapitre 040 – article 3555)

2) Les recettes d'investissement

Seul le pendant de la variation du stock de terrain initial en opération d'ordre de section à section est constaté en dépense d'investissement pour un montant de 46 387,50 € (chapitre 040 – 3555).

Résultats du budget annexe ZA Côte Ravoire

Le résultat de la section de fonctionnement est nul au titre de l'exercice 2016. Il n'y a pas de résultat antérieur pour cette section.

Au titre de la section d'investissement, le résultat d'exercice est déficitaire de - 1 029,72 €.

Après prise en compte du résultat antérieur d'investissement de – 46 387,50 €, on constate un besoin de financement de – 47 417,22 €.

A titre d'information complémentaire, ce sont les dernières écritures passées sur ce budget qui disparaît pour l'exercice 2017.

BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER

Section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

Ce budget n'a constaté qu'une écriture en recette réelle de fonctionnement qui correspond à la passation d'écriture relative à une vente de terrain au bénéfice de l'OPAc et qui était en compte d'attente depuis 2010 pour un montant de 218 718,50 €.

Résultats du budget annexe ZH Colombier

Conséquence de l'écriture exposée ci-avant, le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 218 718,50 €. Il n'y a pas de résultat antérieur pour cette section.

Au titre de la section d'investissement, le résultat d'exercice est nul.

Aussi le résultat d'investissement globalisé correspond au report du résultat antérieur soit un besoin de financement de – 537 173,40 €.

RATIO COMMUNE/STRATE

		CA 2016	Ratio	Moyenne strate
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	DRF Population	4 195 372,55 3 801,00	1 103,75 €	859,00 €
Produit des impositions directes/population :	Impôts directs Population	1 401 696,00 3 801,00	368,77 €	451,00 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	RRF Population	5 006 529,05 3 801,00	1 317,16 €	1 033,00 €
Dépenses d'équipement/population :	Dépenses d'équipement Population	2 215 124,70 3 801,00	582,77 €	307,00 €
Dette/population :	Dette Population	6 033 974,53 3 801,00	1 587,47 €	847,00 €
DGF/population :	DGF Population	100 535,00 3 801,00	26,45 €	197,00 €
Dépenses de personnel/DRF :	Dépenses de personnel DRF	2 057 814,61 4 195 372,55	49,05%	51,10%
Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de la dette)/RRF :	DRF Remboursement de la dette RRF	4 195 372,55 836 020,26 5 006 529,05	100,50%	90,80%
Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement :	Dépenses d'équipement RRF	2 215 124,70 5 006 529,05	44,24%	29,70%
Dette/RRF = taux d'endettement :	Dette RRF	6 033 974,53 5 006 529,05	120,52%	82,00%